

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du 22 juin 2023
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

Direction	Voir feuille d'émargement
Enseignants	Voir feuille d'émargement
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Voir feuille d'émargement
Représentants Parents d'élèves	Voir feuille d'émargement
Invités	Voir feuille d'émargement
Direction	Voir feuille d'émargement

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Questions adressées aux RPE
3. Rentrée 2023 : effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle ; fournitures scolaires ; élections des RPE ; équipement informatique
4. Projet école (bilan et projet 2022/2026) E3D-végétalisation des cours
5. Classes de découverte
6. Point de la coopérative scolaire
7. Actions partenariales : remise de composteurs, Fête de l'école, collecte de vêtements, Ecolobus, concours photo sur la biodiversité

La séance est ouverte à 17h40.

Tour de table de présentation des différents membres

Le directeur transmet les excuses pour leur impossibilité de présence à ce conseil d'école de M. l'IEN HV6, M. le Maire (représenté par son adjoint M.NEGREMONT BEUCHER) , M. le DDEN (M.COUTY), Mesdames les enseignant(e)s MONDOLLOT, DEGOMME, BALLOT/NICOLINI, BROUSSE, MONDOUX et BEAUGE-BORIE, M.FABRE de l'APE.

Le directeur souhaite remercier

-les parents qui se sont proposés et rendus disponibles pour passer l'agrément et accompagner les classes à la piscine d'Isle. Cela a permis aux enseignants de pouvoir mettre en place un cycle « savoir-nager »

-Il profite aussi de ce début de séance pour remercier toutes les personnes qui ont échangé et travaillé avec lui en cette année scolaire (parents, APE, RPE, la mairie et ses différents services (restauration, périscolaire, technique, administratif, médiathèque...) et ses collègues (enseignants, AESH, aide administrative, service civique) qu'il a eu plaisir de retrouver 4 jours par semaine. C'est une chance de pouvoir accompagner cette équipe très impliquée, qui prend à cœur ses missions.

1. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance pour ce troisième conseil d'école de l'année scolaire, c'est au tour d'un RPE.

Le/la secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera affiché aux panneaux d'informations de l'école, adressé aux membres du Conseil d'école et déposé sur le blog de l'école.

Le Directeur remercie M. PATAUD pour son aide.

2. Questions adressées aux RPE

-cartables à roulettes : sont-ils autorisés pour être sur leurs roulettes dans les couloirs de l'école ?

Oui

et en fonction de l'encombrement dans les couloirs, de l'âge des élèves, si escalier ou pas, il peut être demandé par l'enseignant de porter le cartable à roulettes (idem dans la cour)

-en cas de blessure d'un élève : quel est le protocole à suivre, il y en a-t-il un à respecter ?

Il n'y a pas de protocole réglementaire mais du bon sens.

Il y a prise en charge de l'élève (nettoyage/désinfection de la plaie superficielle et/ou pack de froid, pansement si besoin...+ le rassurer)

- information aux parents par mot ou téléphone selon gravité et endroit de la blessure (par ex : forte vigilance œil ou tête), au moindre doute appel au 15 pour avis médical et décision de prise en charge ou pas par le médecin régulateur.

+ communication avec le périscolaire du midi ou du soir

3. Rentrée 2023 : effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle ; fournitures scolaires ; élections des RPE ; équipement informatique municipal ;

Entre les départs/arrivées programmés, ceux déjà effectifs, ceux qui ne sont pas encore connus, les maintiens/sauts de classe décidés, les orientations diverses, voici la prévision pour la rentrée 2023 et son organisation pédagogique qui a été étudiée en conseil des maîtres et validée par le directeur ; elle sera réexaminée à la pré-rentrée de septembre 2023 et ajustée en fonction des nouvelles inscriptions et nouveaux départs.

Décision de répartition pour 2023/2024 choisie en conseil des maîtres:

Proposition 2			
Nombre classes	Niveaux	Nombre élèves	
1	CP	23	68+
2	CP	23	9
3	CP	23	=77
4	CP/CE1	8/9	
5	CE1	24	10+
6	CE1	24	71=
7	CE1	24	81
8	CE2	23	
9	CE2	23	69
10	CE2	23	
11	CM1	26	
12	CM1	26	77
13	CM1	25	
14	CM2	27	
15	CM2	27	80
16	CM2	26	
TOTAL élèves			384

A ces 384 élèves sont à inclure 12 élèves du dispositif ULIS : 2 en CP, 4 en CE1, 2 en CE2, 1 en CM1 et 3 en CM2 avec un fonctionnement pédagogique différent en fonction des niveaux et qui sera mis en place en collaboration entre les enseignants des classes et l'enseignante du dispositif. Donc un total de 396 élèves.

Dans l'équipe éducative, il y a aussi des départs et des arrivées.

Départs : notre service civique Enzo CALENDRAUD, Mme BRIZARD, Mme LAPIERRE, Mme BROUSSE, Mme LECHAT-LAFAYE. Mme GUILMAN dont l'affectation reste en cours.

Arrivées : Mme FERNANDEZ, Mme DUPLANTIER, Mme VIGNAUD MARQUES + un ou une autre collègue auxquelles nous souhaitons la bienvenue.

L'affectation des enseignants sur les classes :

IME : Mme MONDOLLOT

ULIS : Mme PHILOUZE

CP : Mmes BALLOT, SCHNEIDER, PRADEAUD

CP/CE1 : Mme FERNANDEZ

CE1 : Mmes DE BEAUNAY,(en attente de nomination), M. CHAPUT

CE2 : Mmes VERNAUDON, JUDE, DUPLANTIER

CM1 : Mmes LALLOUE, DELANNE, M. BETHOULE

CM2 : Mmes LUSSO, TEXIER, VIGNAUD-MARQUES

Les fournitures scolaires seront transmises aux familles par les différents moyens de communication habituels (affichage école, article sur le blog).

Les élections des Représentants des Parents d'élèves 2023 :

Il est rappelé le manque d'intérêt de la tenue des élections lorsqu'une seule liste est présente. L'article 5 de la loi Rilhac précise que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école (en vigueur depuis le 23 décembre 2021, voté en conseil d'école l'an dernier).

Pour autant, les modalités d'un tel dispositif ne sont toujours pas connues et il y a toujours l'attente de la publication d'un texte réglementaire

équipement informatique : une réunion est programmée le 30/6 avec la Mairie (Mme FONTARENSKY, Messieurs THARAUD et MEMAIN) et l'équipe enseignante; le conseil des maîtres a déjà transmis ses besoins à la municipalité.

Seront abordées les contraintes et les besoins afin de trouver la meilleure solution possible.

4. Projet école (bilan et projet 2022/2026) ; E3D-végétalisation des cours

Le projet d'école est en vigueur de 2022 à 2026 :

Volet 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves (maîtrise de la langue, mathématiques, éducation morale et civique)

Volet 2 : Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive (personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins ; renforcer la qualité de la vie scolaire)

Volet 3 : les parcours spécifiques (Parcours d'éducation artistique et culturelle ; Parcours éducatif de santé ; Parcours citoyen; Éducation au développement durable ; Le développement des compétences numériques)

Il vient de bénéficier d'un bilan annuel d'étape.

L'an prochain, le groupe scolaire d'Isle pourrait faire partie de la liste des écoles devant être évaluées. Le déroulé :

-une auto-évaluation réalisée au sein de l'établissement

-une évaluation externe menée par trois ou quatre évaluateurs

Les travaux menés doivent conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école.

Végétalisation des cours : présentation des nouveaux éléments du projet par Mme FONTARENSKY

Cour du bas : façade sud : une ombrière végétale (à base de houblons qui sont plantés depuis les vacances de printemps) ; l'été, cela procure une ombre sur les murs du bâtiment ; l'hiver, avec la chute des feuilles, le soleil pourra chauffer naturellement les salles de classes. La croissance de cette plante est très rapide. Elle court le long d'une structure métallique qui sert à la guider.

5. Classes de découverte

Rappel : les 3 écoles d'Isle bénéficient d'une enveloppe de 6 000€ à répartir annuellement sur les 3 établissements scolaires ; cela représente 240€ par classe. La somme est cessible entre les classes et les écoles.

Ces classes découvertes (avec ou sans nuitée) sont une concrétisation ou une amorce d'un projet pédagogique et donc d'un travail au sein d'une ou de plusieurs classes. Elles ont été variées dans leur forme et leur contenu : avec un aspect plus sportif, ou culturel ou lié à une discipline scolaire mais toujours sous le signe du plaisir (Paris, Vulcania, St Pardoux, Guéret...)

6. Point de la coopérative scolaire

Point d'étape, car le bilan complet sera comme d'habitude présenté lors du 1^{er} conseil d'école de l'année prochaine, une fois les comptes clôturés.

Un changement de banque : passage au Crédit Mutuel Enseignant (départ de la Banque Postale car de nombreux frais étaient appliqués (172, 54€) ; pour la clôture du compte, les frais ont été de 90€ !)

Rentrées d'argent :

Le montant de la coopérative scolaire pour 2022-23 est de 3110€

Les photos scolaires ont rapporté 3562€.

Bénéfices par la vente des photos (classe et individuelle) :

600€ ont été attribués au projet E3D par la municipalité qui en est remerciée. Cette somme est répartie sur le groupe scolaire (100€ pour chaque maternelle, 400€ pour l'élémentaire).

L'APE est également remerciée pour les subventions accordées aux classes et à l'E3D.

Remarque : toutes les classes n'ont pas demandé encore à profiter des 10€ par élève attribués par l'APE ; cela est à faire avant la fin de l'année scolaire. Ensuite le reliquat ne sera plus attribuable.

7. Actions partenariales : remise de composteurs, Fête de l'école, collecte de vêtements, Ecolobus, concours photo sur la biodiversité

-remise de composteurs (par Limoges Métropole) aux familles volontaires s'étant inscrites associée à la distribution des plants de printemps par l'APE le vendredi 5 mai 2023 (un petit couac pour les commandes par courriel, ce qui a été solutionné par la suite : les parents concernés peuvent récupérer les composteurs auprès de Limoges Métropole)

En même temps, il y a eu vente de plants (qui a mieux fonctionné que l'an dernier)

-le 4 avril : goûter, jeux de la médiathèque et préparation du Vélobus par l'association VéliVélo (afin de permettre de vérifier le bon état des vélos des enfants inscrits)

-fête de fin d'année : le vendredi 23 juin, 18h30 au parc des Bayles (fête des écoles = jeux, restauration, spectacle). Un programme est établi (horaires de passage des 3 écoles et ordre pour les titres des chants/danses). La restauration est prise en charge par l'APE et des membres volontaires appartenant au Comité des Fêtes.

Des bénévoles ont pu s'inscrire pour aider aux différents stands (parents, enseignants...par le biais d'une inscription en ligne communiquée par mail par l'APE)

La mairie est remerciée pour l'aide apportée quant au matériel mis à disposition et aux moyens humains apportés.

- remise de la collecte de vêtements (du 22 mai au 4 juin) au secours populaire de l'antenne de Nexon : elle a réuni le fruit de la collecte des 3 écoles. Il faut remercier tous les parents et les enfants qui ont participé. La participation des 2 maternelles a permis d'atteindre une certaine quantité mais qui, au total, est bien moindre de celle de l'an dernier. Est-ce dû au choix de la date, du contexte financier, du préjudice liées aux plateformes de vente en ligne entre particuliers ?

-Ecolobus:

C'est un convoi d'élèves cyclistes (vélobus) et piétons (pédibus) se rendant à l'école les vendredis matins. Le vélo-bus s'adresse plutôt aux enfants de CM1-CM2, mais aussi aux plus jeunes qui seront capables de suivre le convoi.

L'Ecolobus est gratuit et organisé par des bénévoles qui n'ont pas eu besoin de recourir à l'aide d'association isloise pour le faire vivre. Les accompagnateurs (parents et enseignants) répondent présents, un grand merci à eux.

Vélobus et Pédibus, le 15 et 16 mai puis tous les vendredis matin de la période 5
28 enfants inscrits, jusqu'à 10 pour le Pédibus cette année, il concerne beaucoup d'élèves de CM2 ; qu'en sera-t-il l'an prochain ? quel sera le nombre d'élèves et de quels niveaux ?

C'est à y réfléchir.

L'action sera reconduite.

Le pédibus est ouvert à tous les âges à partir de la grande section (un seul itinéraire, 4/5 élèves participant ; d'autres lignes sont envisagées pour l'an prochain).

Les vélos peuvent être garés à l'intérieur de l'école, sur l'esplanade métallique.

Il faut remercier l'APE et M.Fabre pour son implication et son dynamisme.

+ l'action « Venons à l'école autrement » les 15 et 16 mai dans le cadre de « la semaine de la marche et du vélo à l'école et au collège » : proposition des éco-délégués de l'école élémentaire et aidés par la municipalité. Il a été proposé de valoriser les déplacements doux en incitant parents et enfants à venir à l'école autrement (à pied, en vélo, en trottinette...).

Au cours de ces deux journées, l'accès aux écoles a été restreint pour les véhicules motorisés (sauf transports, secours et riverains) dans un périmètre identifié de 7h50 à 8h30 et de 16h à 16h45.

Maintenant plutôt 4 ou 5 enfants régulièrement. Donc l'opération a bien marché en synergie.

-Concours photo sur la Biodiversité : 28 photos (plusieurs arrivées hors délai et donc n'ont pas pu être prises en compte), le jury (Mme JUDE, M.CHAPUT, Antoine-Périscolaire, Mme Mercier-APE, Mme Fontarensky-Mairie) s'est réuni le lundi 22 mai. 11 œuvres ont été primées (il y a eu un ex æquo) Les résultats ont été affichés dans les écoles le 9 juin 2023 et publiés sur le blog de l'école élémentaire le 12 juin. Les lots seront remis lors de la fête des écoles.

-Lire c'est Partir : regroupement de commandes de livres à petit prix pour permettre des temps de lecture plaisir aux enfants chez eux. L'APE cherche des volontaires concernant cette action réalisée à titre gracieux (achat de livres à 0.8€, revendus aux familles pour 0.8€)

-Vide ta chambre: il a été organisé ; il sera déplacé en octobre l'an prochain.

La séance est levée à 18h19

Un moment de partage convivial prend la suite.

Remerciements à tous les participants du conseil d'école.

Le 22/06/ 2023

Le secrétaire de séance : M. PATAUD

signature

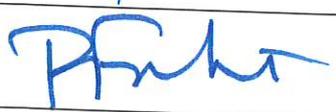
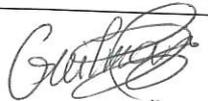
B.P. 

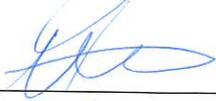
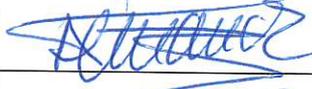
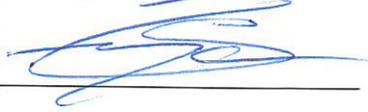
Le directeur : M. CASAGRANDE

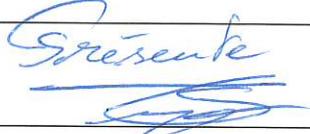
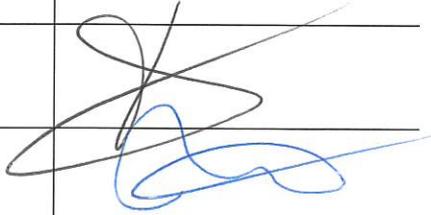
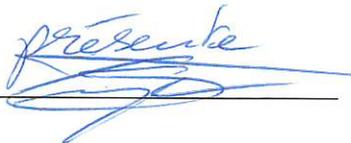
signature



Conseil d'École du JEUDI 22 JUIN 2023

M./Mme	Nom	Qualité	Émargement
M.	BLANCHER	IEN	<i>excusé</i>
M.	NEGREHONT BEUCHER Maxime	MAIRE ou son représentant Maire adjoint	
	Pascal FONTARENSKY	CONSEILLER MUNICIPAL Maire adjoint	
Mme	ROCHE	DDEN	
M.	COUTY	DDEN	<i>Excusé</i>
Mme	PHILOUZE/DEGOMME	ENSEIGNANT de classe	
Mme	PRADEAUD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BALLOT/NICOLINI	ENSEIGNANT de classe	<i>Excusée</i>
Mme	SCHNEIDER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BROUSSE	ENSEIGNANT de classe	<i>Excusé</i>
Mme	GUILMAN/DEGOMME	ENSEIGNANT de classe	

Mme	VERNAUDON	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DE BEAUNAY	ENSEIGNANT de classe	
M	CHAPUT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LUSSO	ENSEIGNANT de classe	
Mme	JUDE	ENSEIGNANT de classe	
M	BETHOULE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LALLOUE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DELANNE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TEXIER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BRIZARD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LECHAT-LAFAYE/ AUDEBRAND	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LAPIERRE	ENSEIGNANT de classe	
	FERNANDEZ	Enseignante	
M	CASAGRANDE	DIRECTEUR	
		RASED (G ou PSY)	

M	PATAUD Bertel	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M	RAYMONDEAU-MOUSTAFÀ Haïja	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M	MARECHAL Mélanie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M	THOMAS Fatouma	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
M		REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS	
Mme	FARCY	Association Parents d'Élèves	
M	FABRE	Association Parents d'Élèves	
Mme	VIGNAUD-MARQUES	ENSEIGNANT Invité	
Mme	DUPLANTIER	ENSEIGNANT Invité	
	Fernandez	ENSEIGNANT Invité	
		ENSEIGNANT Invité	